



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1324 - Rénovation et accroissement du parc privé**

**Résidentialisation de logements locatifs sociaux dans  
le cadre du renouvellement urbain à STRASBOURG**

**Rapport n° CP/2013/899**

**Service gestionnaire :**

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

**Résumé :**

Le présent rapport concerne les demandes d'aide financière présentées par CUS HABITAT pour la résidentialisation de logements locatifs sociaux dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de HautePierre à Strasbourg.

En accompagnement de la construction, de la réhabilitation ou de la démolition de logements locatifs sociaux, le Département intervient sur les équipements de jeux, les équipements sportifs, les plantations ..., à l'exclusion des équipements classiques relevant de la voirie et réseaux divers - VRD (tels que assainissement, éclairages publics, trottoirs, aménagement de parkings, ...).

Le montant de la subvention départementale représente 20 % :

- du coût HT de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est une commune ou un groupement de communes ;
- du coût TTC de l'opération lorsque le maître d'ouvrage est un organisme HLM, une société d'économie mixte de construction de logements sociaux ou une association.

Cette aide du Département est octroyée uniquement pour les opérations listées dans le cadre des conventions de renouvellement urbain signées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen les 7 projets présentés par CUS HABITAT concernant la résidentialisation de 1 201 logements situés à Strasbourg-HautePierre. Ces dossiers sont inscrits dans la convention de renouvellement urbain du quartier de HautePierre.

Dans ces conditions, le montant total des subventions proposées sur ces opérations s'élève à 209 262.95 €. Les crédits de paiement à mobiliser en 2013 s'élèvent à 50 596,36 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36788	204-2041782-72	50 596,36 €	50 596,36 €	50 596,36 €

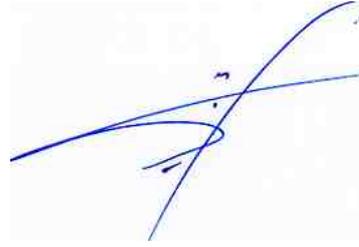
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à CUS Habitat une subvention d'un montant total de 209 262.95 €, conformément aux tableaux annexés.*

*Elle approuve par ailleurs la convention annexée au rapport et autorise son président à signer le moment venu la convention à intervenir sur cette base entre le Département et CUS Habitat.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL